



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/227
S/1996/587
24 juillet 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE ET RUSSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante et unième session
Point 33 de l'ordre du jour
provisoire*
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante et unième année

Lettre datée du 22 juillet 1996, adressée au Secrétaire
général par les Représentants permanents de l'Égypte et
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des
Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration commune égypto-russe sur le Moyen-Orient, publiée à la fin de la visite que M. Amr Moussa, Ministre des affaires étrangères de la République arabe d'Égypte, a faite à Moscou le 16 juillet 1996.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 33 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la République
arabe d'Égypte auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) Nabil A. ELARABY

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la
Fédération de Russie auprès de
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Sergey V. LAVROV

* A/51/150.

ANNEXE

Déclaration commune égypto-russe sur le Moyen-Orient,
publiée le 16 juillet 1996 à Moscou

La Russie, en sa qualité de coparrain du processus de paix au Moyen-Orient, et l'Égypte, qui a lancé la première initiative dans ce processus, qui a présidé le Sommet arabe du Caire et qui est l'un des principaux participants régionaux au processus de paix, lancent un appel à tous les participants aux négociations, en particulier à Israël, pour qu'ils multiplient les efforts en vue de surmonter les obstacles qui empêchent les parties arabe et israélienne de parvenir à un règlement.

La Russie et l'Égypte réaffirment leur volonté résolue de contribuer à l'instauration d'une paix juste et globale au Moyen-Orient, sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et du principe de la terre contre la paix. Les deux pays sont persuadés que la Conférence de Madrid et le processus de paix qui s'est ensuivi ont permis de jeter des bases solides qui sont essentielles pour parvenir à un règlement de la situation au Moyen-Orient et qui ne doivent pas être remises en question. Aussi se félicitent-ils des positions adoptées à ce sujet lors du Sommet arabe du Caire et du Sommet du G-8 à Lyon.

La Russie et l'Égypte invitent toutes les parties à appliquer intégralement les accords israélo-arabes conclus jusqu'ici, à oeuvrer en faveur d'un règlement pacifique et définitif de leurs volets palestinien, syrien et libanais, et à adopter une attitude positive en vue de la reprise – et du succès – des négociations relatives à ces trois volets, et ce sur la base des principes susmentionnés.

La Russie et l'Égypte appuient sans réserve la poursuite du processus de paix au Moyen-Orient en vue de l'instauration d'une paix juste et globale et du règlement du conflit israélo-arabe.
